

QU'EST CE QUE LE SOUTIEN D'ÉTIAGE ?

Soutenir l'étiage, c'est apporter de l'eau dans les rivières au moment où les niveaux sont les plus bas et les besoins en eau les plus élevés, généralement entre le 15 juin et le 15 septembre. Cette eau est stockée au printemps dans des ouvrages situés à l'amont des bassins :

- > **9,6 millions de m³** dans le barrage de Puylaurent sur le Chassezac,
- > **12,14 millions de m³** dans les barrages du complexe hydroélectrique de Montpezat situés sur la Loire et dérivés jusqu'au barrage de Pont de Veyrières sur la Fontaulière.



Barrage de Puylaurent en automne (photo Bruno Bié)

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Adossé aux ouvrages hydroélectriques pré-existants, ce mécanisme a été mis en place dans les années 80-90 pour accompagner le développement des usages de l'eau sur le territoire et limiter leurs impacts sur les rivières. Les ouvrages construits ont une vocation multi-usages :

- > Sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- > Assurer les prélèvements pour l'irrigation ;
- > Augmenter et réguler les débits des rivières en été ;
- > Contribuer à une bonne qualité d'eau par la dilution des rejets ;
- > Favoriser les activités récréatives autour des plans d'eau et des rivières ;
- > Produire de l'hydroélectricité.

En été, la production hydroélectrique est secondaire, mais le restant de l'année, cette vocation est prioritaire. En effet, ces grands ouvrages sont stratégiques pour satisfaire les pics de consommations électriques car c'est une énergie pilotable (comme le gaz ou le charbon) et complémentaire aux autres moyens de production (nucléaire, solaire, éolien, bioénergies).

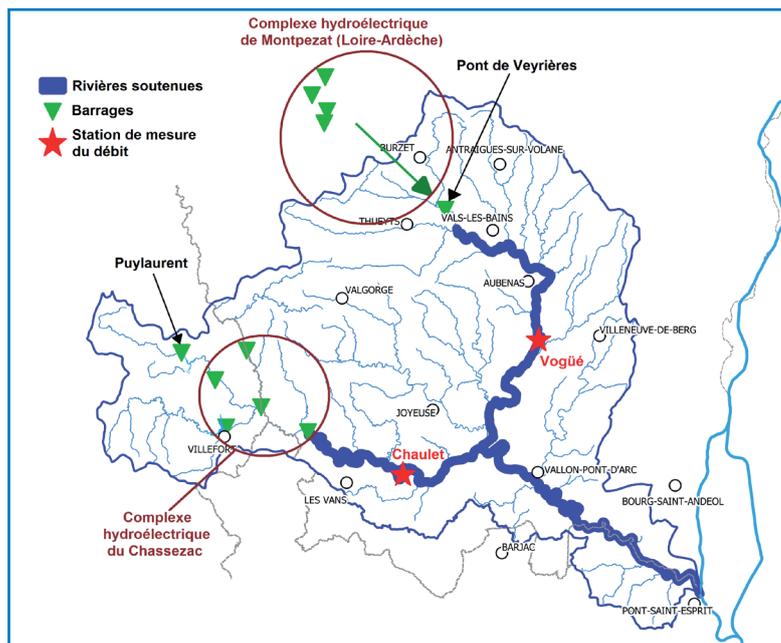
22 millions de m³ stockés, c'est plus que le total des prélèvements annuels sur le bassin versant de l'Ardèche (~17Mm³)

En été, près de 50 % de l'eau dans l'Ardèche et le Chassezac provient des barrages

Plus de 40% des prélèvements en eau du bassin s'effectuent dans les rivières soutenues

Quelques chiffres clés

COMMENT ÇA MARCHE ?



Une gouvernance collective :

Au début de chaque été, les comités de gestion réunissant EDF, les services de l'Etat et les collectivités concernées (SDEA, Dpt48, SEBA, EPTB) définissent un débit cible sur l'Ardèche à Vogüé et sur le Chassezac à Chaulet. Tout au long de la saison, des points hebdomadaires permettent d'ajuster les consignes de "lacher d'eau" selon les conditions hydrologiques, la qualité de la rivière, les besoins et les volumes disponibles.



Les conventions permettant ce soutien d'étiage arrivent à leur échéance. L'EPTB travaille activement avec ses partenaires pour maintenir ces dispositifs stratégiques pour notre territoire.